

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 1 (1907-1908)
Heft: 3

Artikel: Un concours
Autor: O.W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A côté de l'assistance privée, nous fondons aussi quelque espérance sur l'Etat. Si le projet de subvention à la musique élaboré par le Conseil fédéral reçoit la sanction des Chambres, nous avons bon espoir de voir nos ressources s'accroître dans une large mesure, ce qui nous permettra d'aller beaucoup plus hardiment de l'avant.

Mais les amis de la musique peuvent rendre service à la bibliothèque de Bâle autrement qu'en lui envoyant de l'argent ou des volumes : ils lui seront d'un très grand secours en se bornant à *l'utiliser*.

Toutes les demandes doivent être adressées à la Bibliothèque de l'Université de Bâle, qui fournit avec plaisir les renseignements désirés et envoie à domicile les livres et œuvres musicales que l'on désire consulter. L'ambition de la bibliothèque de musique suisse est de servir aux besoins, non seulement des Bâlois, mais des musiciens de la Suisse entière.

Dr KARL NEF.

UN CONCOURS

Notre correspondant genevois nous écrit :

On sait qu'à Genève le président de la Société de chant du Conservatoire (allierée à la Chapelle Ketten) est M. Barthélémy. A peine entré en fonctions, le nouveau président, qui ne se contente pas d'avoir des idées mais les met en pratique, a proposé et fait adopter le projet suivant :

Il est ouvert un concours jusqu'au 31 décembre 1907, entre littérateurs suisses de langue française qui devront envoyer à la société sus-nommée un poème, lequel sera soumis à un jury formé de quatre hommes de lettres et de trois musiciens (sauf erreur, il s'agit de MM. Jules Cougnard, Baud-Bovy, Ferdinand Held, Emile Jaques-Dalcroze, Gustave Doret, Otto Barblan et Mlle Isabelle Kaiser. Nous ne savons au juste si ce jury est déjà définitivement établi).

Une fois le poème choisi et primé, il sera ouvert un nouveau concours entre musiciens suisses de toute langue, qui devront présenter sur le dit poème une œuvre pour chœur mixte, soli, orchestre, etc., à leur convenance, suivant que le livret les inspirera.

La Société de chant du Conservatoire s'engage à exécuter l'œuvre primée en juin 1909, avec un éclat tout particulier. La solennité revêtira un caractère national et rien ne sera négligé pour que les festivités soient aussi brillantes que possible.

Il est mis à la disposition du jury une somme de 800 francs pour récompenser le poème primé. M. Barthélémy a en outre obtenu des allocations de la Ville de Genève (500 fr.), du Conseil d'Etat (300 fr.), de l'Association des Intérêts de Genève (250 fr.), d'un particulier (300 fr.), de la Société de chant elle-même (500 fr.).

On voit que le concours s'annonce sous les plus heureux auspices. Il est assez piquant de voir que cette initiative est due à un français (M. le président de la Société de chant est consul de France).

Ajoutons que, dans le cas où deux poèmes paraîtraient mériter une égale approbation du jury, la prime pourrait être partagée. Pour tous, les détails on peut s'adresser au Conservatoire de Genève et nous recommandons vivement ce concours, qui n'est pas simplement d'intérêt local, mais aura probablement une importance très considérable.

O. W.

L'initiative de M. Barthélémy est très louable. Toutefois l'idée de primer *un* ou tout au plus *deux* poèmes nous paraît limiter trop le choix des compositeurs et provoquer à l'élosion d'œuvres trop uniformes, alors que l'occasion se présente de donner naissance à un faisceau d'œuvres variées, pour la plupart utilisables même après le concours.

Dans le cas d'un poème unique, les compositeurs non primés auront travaillé en vain, car nul ne songera à monter leur œuvre après l'exécution solennelle de l'œuvre primée par la Société de chant du Conservatoire.

La Réd.